

Bachelier en Informatique et systèmes orientation informatique industrielle

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI

Tél : +32 (0) 71 41 94 40

Fax : +32 (0) 71 48 92 29

Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

II359 TRAVAIL DE FIN D'ETUDES			
Code	TEII3B59II	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bertrand MICHAUX (bertrand.michaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	180		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

A la suite de son stage d'intégration professionnelle, l'étudiant rédigera un travail de fin d'études qu'il défendra devant un jury composé de professeurs de la haute école et éventuellement de membres actifs de la vie professionnelle dans le domaine technique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant apprendra à travailler toutes les compétences suivantes :

- structuration de sa pensée et rédaction claire de ses idées
- défense orale de son travail devant des personnes de tous horizons
- utilisation et intégration de ses connaissances pour développer de nouveaux projets techniques

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEII3B59IIA Travail de Fin d'Etudes

40 h / 18 C

Contenu

Le sujet de ce TFE sera, si possible, en rapport avec le stage effectué en entreprise. Il aura fait l'objet d'un accord de la part du coordinateur, de l'enseignant encadrant l'étudiant et du maître de stage en entreprise. Le cahier des charges de ce travail sera annexé à la convention de stage de l'étudiant.

Démarches d'apprentissage

L'étudiant fera preuve d'autonomie dans la rédaction de ce document. Toutefois, il pourra profiter des conseils de ses collègues en entreprise pour le fond du travail et de l'aide de l'enseignant encadrant pour la structuration du document et sa mise en forme.

Dispositifs d'aide à la réussite

En cas d'échec en première session, l'étudiant peut représenter en deuxième session aux mêmes conditions.

Sources et références

Les ouvrages de référence varieront en fonction du sujet abordé et des habitudes de l'entreprise.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Guide de rédaction et de présentation de TFE sur connectED

Les ouvrages de référence varieront en fonction du sujet abordé et des habitudes de l'entreprise.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 et Q3

50% => travail de synthèse écrit évalué par la commission de lecture TFE.

50% => défense orale évaluée par le jury (présentation et réponse aux questions).

Note finale = Moyenne arithmétique des différents items évalués

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs + Exo	100	Tvs + Exo	100

Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).